



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique

Question écrite n° 47801

Texte de la question

M. Georges Durand attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le maintien du dispositif militaire en Afrique. Le 9 janvier dernier, le ministre laissait entendre au regard de la future professionnalisation de nos armées que ce dispositif serait reamenage. Outre les derniers troubles en Centrafrique et l'aggravation des conflits ethniques comme frontaliers, il semble que les conditions d'utilisation de nos armées en Afrique doivent être revues. Cela passe par la renégociation de nos accords de défense, la restructuration de nos bases, autrement dit un accroissement rationnel de la capacité réelle de projection de nos forces. De la même manière que pour les essais nucléaires ou le modèle Armée 2000, il lui paraît opportun qu'un débat parlementaire intervienne autour du dispositif militaire en Afrique. Il lui demande quelles sont ses intentions sur le sujet.

Texte de la réponse

Les désordres et les mutineries qui ont perturbé à trois reprises le fonctionnement de la République centrafricaine ont pour origine des mécontentements internes aux forces armées. Depuis le début de la crise actuelle, comme lors des précédentes crises, la France s'est efforcée de promouvoir par la négociation une solution pacifique entre les acteurs centrafricains. Elle a soutenu et encouragé la mission de médiation des chefs d'État africains mandatés lors du XIXe sommet franco-africain de Ouagadougou. Les forces françaises prépositionnées de façon permanente en République centrafricaine se sont déployées à Bangui pour assurer la protection des ressortissants français de la capitale et sauvegarder le processus démocratique et les institutions. Dans ce cadre, les forces françaises ont joué un rôle modérateur reconnu et apprécié par les membres de la médiation africaine qui a obtenu, le 24 janvier, la signature d'un accord mettant un terme à la mutinerie. Le déploiement d'une force africaine, en relais des troupes françaises, doit permettre de surveiller la bonne application de ces accords. La France, qui se félicite de cette évolution, ne manquera pas d'assurer à la mission de surveillance des accords de Bangui (MISAB) son entière coopération. La sortie de crise qui s'amorce ainsi en République centrafricaine constitue une illustration très positive du progrès des capacités proprement africaines de réaction aux crises. La France, pour qui la participation africaine au maintien de la paix est une préoccupation importante depuis plusieurs années, ne peut que se réjouir de cette issue. Un tel règlement pourrait en outre ouvrir aux États africains et à la communauté internationale, la voie d'une recherche de solution pacifique et durable à d'autres crises africaines, notamment celle qui affecte la région des Grands Lacs. De manière plus générale, il convient de rappeler les objectifs de la politique de sécurité conduite par la France en Afrique. Ceux-ci reposent avant tout au souci de contribuer à instaurer ou à maintenir un environnement de paix et de stabilité, condition de l'enracinement des pratiques démocratiques et des progrès du développement économique sur le continent africain. La politique africaine de la France en matière de défense est conduite conformément aux termes de la Constitution. C'est pourquoi la représentation nationale continuera, comme par le passé, à être associée pleinement aux orientations données à cette politique.

Données clés

Auteur : [M. Durand Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47801

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 3 février 1997, page 447

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1188